



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	22	02	07

Séance du 29 septembre 2025 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 22 septembre 2025.

**PRESENTS :** *Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO – IDIZ - ANANICZ - FRANGIAMORE – KHOUMRI - BECKENDORF – PIESTA - KERMAOUI. MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS – OURIAGHLI - KLASEN - BOUMEKIK - RAHAOUI - BAHFIR – ESTRADA – ANANICZ.*

**PROCURATIONS :** *MM. PODBOROCZYNSKI et LA LEGGIA qui ont donné procuration respectivement à Mme ADAMY et M. KLEINHENTZ.*

**ABSENTS EXCUSES :** *Mme MANGIONE - M. MILIOTO.*

**ABSENTS :** *Mmes CHEBLI et YILDIRIM - M. ELHADI.*

## 17 - Demande de subvention de l'amicale des Anciens Combattants

Rapporteur : Mauro USAI

### Exposé des motifs :

Suite à la réception de la demande de subvention de l'amicale des anciens combattants de Farébersviller, il est proposé au conseil municipal de leur octroyer une subvention de fonctionnement de 600 €.

### Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal:

- décide l'octroi d'une subvention de 600 €.

### Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire  
Laurent KLEINHENTZ

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »*